



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Service de Soins Infirmiers A Domicile

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr/

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Le budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) fait l'objet d'un budget annexe défini sous la forme d'un forfait global annuel attribué par l'Autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), par voie de convention avec l'Assurance Maladie.

Le SSIAD dispose d'une unique recette, allouée par l'A.R.S. en cours d'année, sur la base d'un forfait différencié pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Cependant, l'ensemble des dépenses s'effectue de manière globalisée.

Le Compte Administratif reflète le bilan financier de l'établissement et retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes.

Un comparatif sur deux années, permet une lecture de l'évolution du budget.

Pour 2023, l'activité prévisionnelle du SSIAD était estimée à **11 680 journées** pour l'accompagnement de 30 personnes âgées et 2 personnes handicapées, correspondant à la capacité d'accueil maximale du service pour un effectif autorisé et installé de 32 patients.

Le service a réalisé 10 816 journées, équivalant à un taux d'activité de 92,60 %.

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2023 s'élèvent à **499 417,01 €**

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SSIAD

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GROUPES	Compte Administratif (€)
I	45 763,50
II	438 330,84
III	15 322,67
Total	499 417,01

EVOLUTION GLOBALE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)

GROUPES	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Evolution (%) CA 2022/CA 2023
Groupe I - Exploitation courante	55 687,43	45 763,50	- 17,82
Groupe II - Personnel	435 015,22	438 330,84	+ 0,76
Groupe III - Structure	16 317,33	15 322,67	- 6,10
Total des dépenses de fonctionnement	507 019,98	499 417,01	- 1,50

EVOLUTION GLOBALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)

Type de recettes	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Evolution (%) CA 2022/CA 2023
Produit de la tarification	498 264,41	522 923,39	+ 4,95
<i>Dont Crédit Non Reconductible (CNR)</i>	21 499,74	23 820	+ 10,79
Autres Produits exceptionnel	401,59	1,56	- 99,6
Total des recettes de fonctionnement	498 666	522 924,95	+ 4,86

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

L'écart de 17,82%, constaté à la baisse sur les dépenses afférentes aux charges à caractère général, entre le CA 2022 et le CA 2023, est justifié essentiellement par la conjugaison :

- D'une diminution de 32,08% des remboursement de frais, en lien avec le report sur 2024 du paiement de l'assurance statutaire, d'une diminution de 16,57% du montant des prestations de soins infirmiers et d'une diminution de 24,01% du coût des fournitures médicales,
- D'une augmentation du coût des fournitures d'énergie et des fournitures administratives.

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

L'augmentation de 0,76 % des dépenses 2023 afférentes aux dépenses de personnels, par rapport au CA 2022, est liée :

- A la répercussion des avancements d'échelons et changements de grade intervenus en cours d'année 2023.
- A la nécessité, pour assurer la continuité des soins, de compenser :
 - 1 ETP aide-soignant titulaire, pour congé de longue durée, rémunérée à 100 %,
 - 0,5 ETP aide-soignant, non pourvus pour départ en retraite,
 - Les absences de personnel, par des vacations, ou des missions d'intérim, dans un contexte peu favorable aux recrutements de personnels fixes.

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

Les dépenses 2023 afférentes à la structure présentent une diminution de 6,10 % par rapport au CA 2022, essentiellement due à :

- Une diminution des dépenses de formation.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : 0,00 €

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT 2023 : 7 474,76 €

Constituées :

- Du report de l'excédent d'investissement 2022 : + 7 421,96 €
- De la dotation aux amortissements 2023 : 52,80 €

CONCLUSION GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Le résultat comptable de fonctionnement présente un excédent de + 23 507,94 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Le résultat d'investissement présente un excédent de + 7 474,76 €.